

TOURISME

BILAN 2017,
TAXE DE SÉJOUR
ET FRÉQUENTATION



QUELQUES CHIFFRES



12

résidences de
tourisme et assimilés

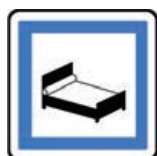
- *nuitées classées 2017 : 148 838*



30

chambres d'hôtes

- *nuitées 2017 : 11 962*
- *43 % situées à Clermont-Ferrand*



77

hôtels
de tourisme *

- *capacité en lits : 8 451*
- *nuitées 2017 : 1 072 142*



449

meublés de tourisme

- *45 % non classés*
- *capacité en lits : 1 573*
+ 1 500 lits airbnb sur Clermont-Ferrand
- *nuitées 2017 : 79 670*
+ 51 622 nuitées airbnb sur Clermont-Ferrand



4

campings

- *capacité en lits : 1 752*
- *nuitées 2017 : 73 681*

Source : base de données taxe de séjour - intégralité des logements ouverts à la location en 2017

* 4 hôtels supplémentaires dont 2 classés sont identifiés mais ne fonctionnent qu'avec une clientèle en hébergement d'urgence («perte» de 167 lits dont 105 classés)



Source : PETR du Grand Clermont – étude touristique de 2012.

Le tourisme est une activité majeure, favorable au dynamisme et au rayonnement du territoire. C'est un secteur économique générant près de 3 000 emplois avec un fort potentiel de croissance. Depuis le 1^{er} janvier 2017, Clermont Auvergne Métropole a pris la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » et met en œuvre un schéma de développement touristique organisé autour de 4 grandes filières : le tourisme urbain et culturel, le tourisme d'affaires, le tourisme de santé et de bien-être, et le tourisme sportif et de loisirs nature. Pour accompagner le développement de ces filières, plusieurs actions sont menées par la Direction du tourisme de la Métropole et par l'Office de tourisme métropolitain.

Avec pour objectif de financer cette nouvelle compétence, une taxe de séjour métropolitaine a été instaurée au 1^{er} janvier 2017 sur l'ensemble des 21 communes du territoire. Comme le prévoit l'article L 2333-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le produit de la taxe de séjour est uniquement employé à des actions favorisant la fréquentation touristique : promotion touristique, amélioration des conditions d'accueil et de mobilité des touristes, développement de l'offre touristique de la destination, etc.

La gestion de la taxe de séjour permet également d'établir des chiffres de fréquentation et des données statistiques, véritables aides à la décision en matière de politique de développement touristique.

Cette première année de collecte a nécessairement connu des phases d'ajustement. Aussi, s'agit-il de rester prudent quant à l'interprétation de certains résultats.

1 | L'HÉBERGEMENT MARCHAND EN OFFRE ET FRÉQUENTATION

L'offre en hébergement marchand

Clermont Auvergne Métropole compte plus de 13 000 lits marchands, dont plus de 12 600 lits marchand classés.

Établissements	Nombre	Capacité en lits
Hôtels	75	8 451
Résidences de tourisme et assimilés	11	1 830
Campings et parking camping car	6	1 796
Chambres d'hôtes	28	157
Meublés	390	1 018
Chambre chez l'habitant (hors Clermont-Fd)	19	54
TOTAL	529	13 306

Source : base de données taxe de séjour – chiffres au 1^{er} mars 2018

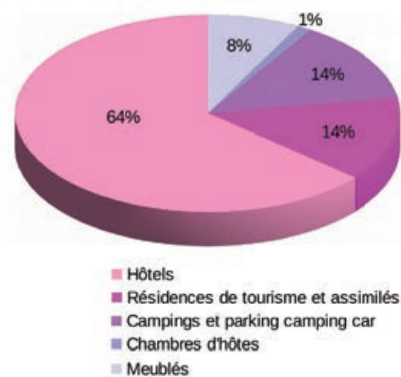
La fréquentation touristique

En 2017, Clermont Auvergne Métropole a enregistré plus de 1 460 000 nuitées sur l'ensemble de son territoire. 90 % des nuitées réalisées le sont dans des hébergements classés (hors logement en chambre d'hôtes qui est une catégorie d'hébergement non concernée par le classement). Ce taux est de 87 % si on tient compte des nuitées réalisées dans les logements airbnb de Clermont-Ferrand.

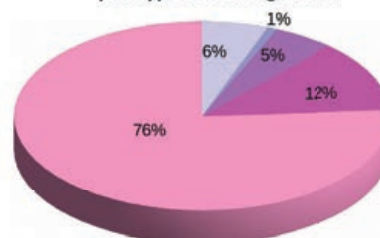
Établissements	Nuitées classées	Nuitées totales
Hôtels	1 009 795	1 072 142
Résidences de tourisme et assimilés	148 838	173 943
Campings et parking camping car	73 681	73 920
Chambres d'hôtes	/	11 962
Meublés	45 250	79 670
Chambre chez l'habitant (hors Clermont-Fd)	/	1 322
SOUS TOTAL	1 277 564	1 412 959
Meublé/chambre chez l'habitant airbnb (Clermont-Ferrand)	/	51 622
TOTAL	1 277 564	1 464 581

Source : base de données taxe de séjour – nuitées 2017 (enregistrées au 1^{er} mars 2018)

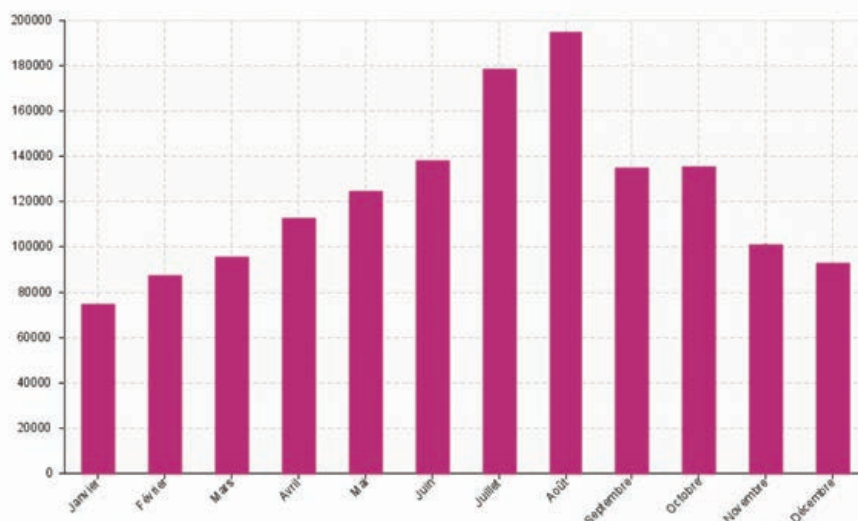
Offre en lits marchands par type d'hébergement



Répartition des nuitées 2017 par type d'hébergement



Fréquentation annuelle 2017 en nombre de nuitées



Le taux de remplissage

Le taux de remplissage correspond au nombre de lits touristiques occupés par rapport au nombre de lits touristiques total des hébergements ouverts. Les calculs peuvent donc être faussés si les capacités sont mal saisies dans la fiche hébergement ou dans les déclarations de taxe de séjour effectuées.

	Campings	Chambres chez l'habitant	Chambres d'hôtes	Hôtels	Meublés de tourisme	Résidences de tourisme
Taux de remplissage	12,8 %	13,3 %	29,3 %	33,8 %	22,3 %	25,7 %

Source : base de données taxe de séjour – nuitées 2017 (enregistrées au 1^{er} mars 2018)

Hôtels et chambres d'hôtes semblent présenter les meilleurs taux de remplissage avec respectivement 34 et 29 %. Les « hébergements airbnb » de Clermont-Ferrand présentent un taux de remplissage d'environ 14 %.

Poids économique

Source : TNS SOFRES – Dépenses des touristes français / Memento du tourisme Auvergne Rhône Alpes 2017.

La consommation touristique intérieure (CTI) regroupe les dépenses liées aux activités caractéristiques du tourisme comme les services de transports non urbains, par avion, train, autocar, les transports fluvial et maritime assurés par des compagnies françaises, les cafés, les restaurants et les hébergements touristiques marchands. Elle comprend aussi d'autres dépenses non spécifiques au tourisme comme les carburants, les transports urbains, les aliments et boissons, les souvenirs ou certains biens durables (bateaux, camping-cars, articles de voyage). Elle intègre également la valorisation (loyers fictifs) des nuitées passées dans les résidences secondaires. Cela signifie donc que ces dépenses n'ont pas lieu en totalité sur le territoire du séjour touristique, ni que ces dépenses génèrent toutes des emplois touristiques localisés en région.

Avec une dépense moyenne de 51,80 € / jour / personne* le poids économique de la fréquentation touristique sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, est estimé à environ 73 190 000 €.

*moyenne régionale
À noter : celle-ci varie selon le type d'hébergement, elle dépasse par exemple les 120 € pour les touristes séjournant à l'hôtel

2 ACTIVITÉ PAR TYPE D'HÉBERGEMENT

L'hôtellerie

Source : base de données taxe de séjour – chiffres au 1^{er} mars 2018 / Insee 2016 / Memento du tourisme Auvergne Rhône Alpes 2017 / Atout France 2017

Avec ces 75 hôtels de tourisme, Clermont Auvergne Métropole comptabilise environ 30 % des établissements hôteliers du Puy-de-Dôme.

65 % des établissements appartiennent aux catégories moyennes 2-3 étoiles (cette part est de 59 % au niveau de la Région), et 13 % au haut de gamme 4-5 étoiles (10 % au niveau de la Région).

Avec plus d'1 million de nuitées réalisées, les hôtels métropolitains réalisent près de 60 % des nuitées hôtelières du département.

L'hôtellerie haut-de-gamme

La Métropole regroupe 76,9 % des hôtels haut de gamme recensés dans le Puy-de-Dôme.

Poids de l'hôtellerie haut de gamme de la Métropole...

... dans l'hôtellerie départementale*		... dans l'hôtellerie auvergnate		... dans l'hôtellerie d'Auvergne-Rhône-Alpes	
haut de gamme	Classée totale	haut de gamme	totale	haut de gamme	totale
76,9 %	6,8 %	47,6 %	1,6 %	3,4 %	0,34 %

* source : Atout France 2017

Résultat par catégorie

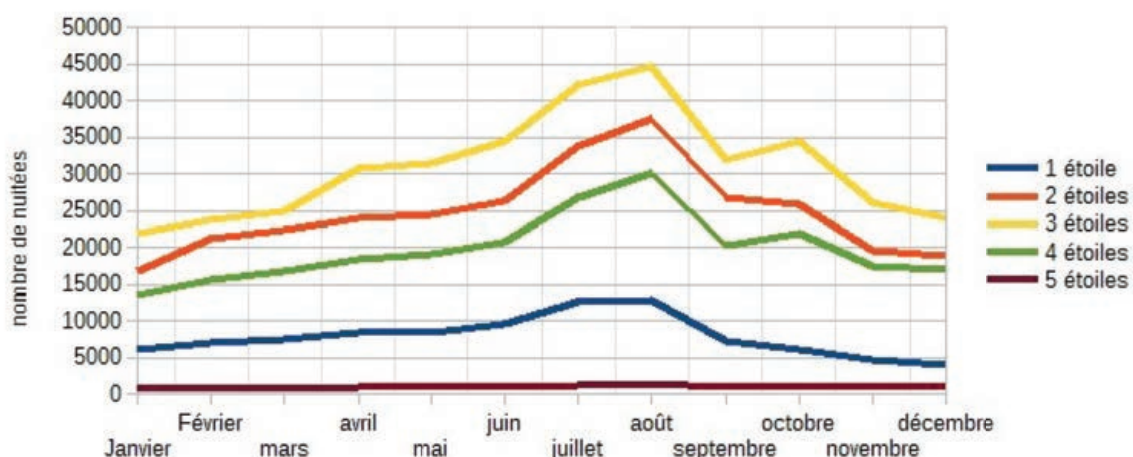
Le Puy-de-Dôme compte 147 hôtels de tourisme classés. 43,5 % de ces établissements sont situés sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole

Hôtels	Nombre d'hôtels Clermont Auvergne Métropole (source : Métropole au 1 ^{er} mars 2018)	Nombre Auvergne (source : insee, mai 2016)	Nuitées 2017 Clermont Auvergne Métropole	Nuitées 2018 par rapport à un potentiel de remplissage de 50 %*
Non classés	11	198	62 347	111 936
1 étoile	5	25	93 464	77 655
2 étoiles	27	205	296 635	418 267
3 étoiles	22	176	366 171	475 834
4-5 étoiles	10	21	249 295	355 292
Total	75	625	1 067 912	1 438 984

*taux moyen de remplissage des hôtels du Puy-de-Dôme (insee 2015).

1 067 912 nuitées ont été enregistrées en 2017, dont 1 005 565 en hôtellerie classée. Le taux de remplissage des hôtels semble inférieur au taux moyen enregistré sur le département. Pour atteindre ce taux, une progression des nuitées de 34,75 % serait nécessaire.

Evolution mensuelle de la fréquentation en hôtellerie classée



Résidences de tourisme et assimilées

Sources : base de données taxe de séjour – chiffres au 1^{er} mars 2018 / Insee 2016

La fréquentation hôtelière progresse jusqu'au mois d'août. Elle marque un léger déclin jusqu'à l'automne, où elle connaît un nouveau pic de fréquentation, et ce, quel que soit le classement de l'établissement.

La Métropole compte 5 résidences de tourisme classées pour une capacité d'environ 1 426 lits, soit un peu plus du tiers de l'offre départementale. Le reste de l'offre est composée de résidences hôtelières ou étudiantes non classées ayant enregistrées plus de 25 000 nuitées en 2017.

Les lits en résidences 3 étoiles représentent 84 % de l'offre du territoire de Clermont Auvergne Métropole et 88 % des nuitées réalisées en résidences classées, soit 130 684 nuitées.

Chambres d'hôtes

Source : base de données taxe de séjour – chiffres au 1^{er} mars 2018

La Métropole compte 28 chambres d'hôtes pour une capacité de 157 lits et de 68 chambres. Seule 1 % des nuitées enregistrées sont réalisées en chambres d'hôtes. La majorité des nuitées (15%) a été réalisée au mois d'août.

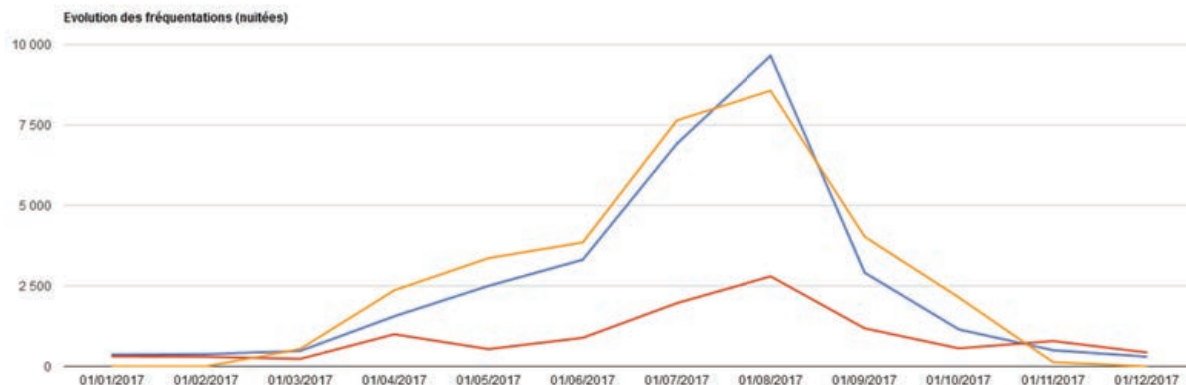


L'hôtellerie de plein air

Source : base de données taxe de séjour
– chiffres au 1^{er} mars 2018

Clermont Auvergne Métropole compte 4 campings pour une capacité totale de 1 752 lits (9 % de la capacité départementale pour les camping de classement équivalent). La capacité ainsi que le nombre de nuitées augmentent en fonction du classement de l'établissement.

Les camping ont enregistré 73 681 nuitées en 2017 avec une saison marquée entre le 1er juin et le 31 août (consécutif également à la fermeture de lits en hors saison et donc à la baisse de l'offre).



2 aires de service pour camping cars permettent la comptabilisation de nuitées et la perception de la taxe de séjour. Elles ont enregistré 239 nuitées en 2017.

La location en meublé

Source : base de données taxe de séjour
– chiffres au 1^{er} mars 2018

Ce qu'il faut retenir :

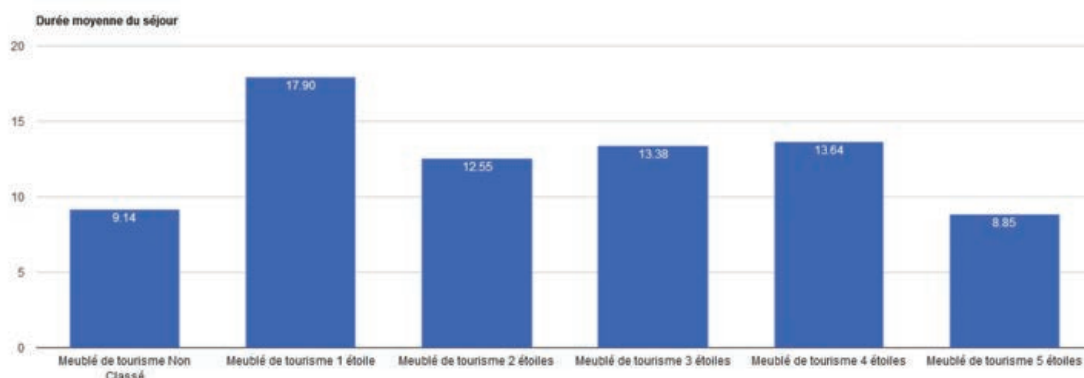
- 390 meublés au 1er mars 2018, dont 210 classés meublés de tourisme
- 73,7 % de l'offre d'hébergement de Clermont Auvergne Métropole
- 1 053 lits (7,7 % de la capacité totale en lits de la Métropole), dont 55 % en meublé classé
- 79 670 nuitées en 2017
- durée moyenne des séjours : 10,7 jours
- taux d'occupation : 37 % (rapport entre le nombre d'unités occupées et le nombre d'unités offertes par les hébergements ouverts)

Meublés	Nombre	Capacité en lits	% nuitées réalisées	Nb de nuitées par lit
Non classés	188	483	43,2 %	71
1 étoile	18	41	4,2 %	81
2 étoiles	95	229	22,8 %	79
3 étoiles	83	245	24,1 %	78
4-5 étoiles	15	55	5,7 %	83
Total	399	1053	100 %	Moy : 78 nuitées/lit

Les meublés non classés présentent une moyenne annuelle de 71 nuitées par lit, soit environ 18 semaines de location à l'année pour un meublé 2 personnes. Les meublés haut de gamme (4-5 étoiles) enregistrent une moyenne annuelle de 21 semaines de location.

Durée moyenne des séjours

La durée moyenne des séjours en meublé non classé est d'environ 9 jours. Elle monte à près de 18 jours dans les meublés 1 étoile.



3 LE THERMALISME

Sources : base de données taxe de séjour / Chiffres 2015 - 2016 et 2017 thermes de Royat et taxe de séjour 2017

La station thermale de Royat-Chamalières

Ce qu'il faut retenir :

- Puy-de-Dôme : 5 stations thermales
- Clermont Auvergne Métropole : 1 station thermale et 1 établissement thermal
- 311 hébergements
- une capacité de 1 706 lits
- saison de 230 jours de cures (de mars à fin octobre)
- 8 364 cures thermales médicalisées en 2017 à Royat (-4,61 % par rapport à 2016)
- 154 500 journées de cures médicales et bien-être en 2017
- environ 125 000 nuitées enregistrées sur la station de Royat-Chamalières entre le 1^{er} mars et le 31 octobre, tout hébergement confondu (environ 5 % des nuitées thermales réalisées en Auvergne-Rhône-Alpes).
- En 8 mois, les hébergements de la station enregistrent 89,7 % des nuitées de l'année.

Provenance de la clientèle curiste :

- Puy-de-Dôme : 51,41 %
- Nord : 2,25 %
- Dom Tom : 1,68 %
- Pas-de-Calais : 1,61 %
- Rhône : 1,47 %
- Loire : 1,35 %

Station de Royat-Chamalières : zoom sur les meublés

L'offre en meublés

- 297 meublés localisés dans la station (soit 76 % de l'offre en meublé de la métropole)
- 173 meublés classés (58 % des meublés de la station)
- une capacité de 679 lits (5 % de la capacité en hébergement marchand de Clermont Auvergne Métropole)
- 60 % de lits en meublés classés

La durée des séjours en meublés

- durée moyenne des séjours : 17 jours

Durée moyenne des séjours : répartition par classement (en nombre de nuits)

Non Classé	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles
16,2	18,1	15,2	16,6	13,6

Source : base de données taxe de séjour – nuitées 2017 (enregistrées au 1^{er} mars 2018)

La fréquentation

- 60 873 nuitées enregistrées en 2017 soit 76 % des nuitées réalisées dans les meublés de la destination (4,3 % des nuitées totales)
- taux d'occupation des meublés : 42 % (rapport entre le nombre d'unités occupées et le nombre d'unités offertes par les hébergements ouverts)
- taux de remplissage des meublés : 27,5 % (rapport entre le nombre de lits touristiques occupés au nombre de lits touristiques total des hébergements ouverts).

Ce faible taux de remplissage s'explique par le fait que de nombreux meublés ne sont occupés qu'à la moitié de leur capacité par des clientèles cure individuelles.

La clientèle

70 % des séjours enregistrés font mention de la provenance de la clientèle.

- 1 : Nord
- 2 : Puy-de-Dôme
- 3 : Rhône
- 4 : Loire
- 5 : Dom Tom (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion)
- 6 : Yvelines

4 AIRBNB ET CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Source : airbnb - données établies entre le 1^{er} septembre 2016 et le 1^{er} septembre 2017 / traitement Métropole

Depuis le 1^{er} mai 2017, airbnb prélève la taxe de séjour sur les hébergements situés sur la ville de Clermont-Ferrand. La société prélève sur la base du taux appliqué pour les meublés non classés, soit 0,40 € pour notre territoire. Elle reverse la taxe collectée une fois par an avant le 1^{er} février de l'année N+1.

Lorsque le meublé est classé ou qu'il appartient à une catégorie dont le taux de taxe est plus élevé, il appartient à l'hôte de collecter la différence et de la reverser directement à la Métropole.

Aujourd'hui, le système informatique de collecte de la société ne permet pas d'identifier et de prendre en compte les exonérations. Si un voyageur estime pouvoir prétendre à une exonération, il lui appartient de demander un remboursement à la Métropole.

Lors du reversement annuel, Airbnb envoie aux collectivités un fichier statistique qui récapitule par transaction le nombre de nuitées, le nombre de personnes ayant logé ainsi que la taxe de séjour collectée.

Établissements	Nombre	Capacité en lits
Meublé/chambre chez l'habitant airbnb (Clermont-Ferrand)	Environ 800	Environ 1 500
Dont identifiés auprès de Clermont Auvergne Métropole		
Meublés exclu airbnb (Clermont-Fd)	10	35
Chambre chez l'habitant (Clermont-Fd)	5	14

Source : airbnb / base de données taxe de séjour – chiffres au 1^{er} mars 2018

Nuitées

Du 1^{er} mai au 31 décembre 2017, 51 622 nuitées airbnb ont été enregistrées sur la Ville de Clermont-Ferrand, pour 8 952 séjours et 19 517 personnes accueillies.

Ce sont en moyenne 2,2 personnes par séjour qui sont accueillies dans ces logements.

Durée des séjours

La durée moyenne des séjours réalisés dans des hébergements commercialisés via la plateforme airbnb est de 3,8 nuits pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est de 2,9 nuits pour les logements de Clermont-Ferrand.

5

LA COLLECTE DE LA TAXE DE SÉJOUR

Plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour

La taxe de séjour

Jusqu'au 31 décembre 2016, la taxe de séjour était communale et appliquée dans 8 des 21 communes de la Métropole. Depuis le 1er janvier 2017, la taxe de séjour a été étendue à l'ensemble des communes de Clermont Auvergne Métropole et les taux applicables ont évolué pour répondre aux besoins liés à la mise en place de la compétence tourisme et à la création de l'office de tourisme métropolitain.

- Produit de la taxe de séjour en 2016 (8 communes) : environ 865 000 €
- Produit de la taxe de séjour en 2017 (21 communes) : environ 1 219 000 € (+41%)

Une plateforme de télédéclaration a été créée pour faciliter les démarches des hébergeurs et permettre un traitement plus efficace de la taxe de séjour. Elle permet de générer des statistiques afin d'observer l'état du tourisme métropolitain et d'adapter notre démarche de promotion et de développement touristique.

Clermont Métropole a enregistré 66 créations de compte hébergeurs en 2017 sur 330 questionnaires répertoriés dans la base de données, dont 40 aux mois de juin et juillet suite au démarchage via les plateformes de commercialisation de type airbnb, le Bon Coin, etc.

Sommes collectées en 2017 (au 1^{er} mars 2018)

Type hébergement	1 ^{er} trimestre 2017	2 ^e trimestre 2017	3 ^e trimestre 2017	4 ^e trimestre 2017
Camping	961,65 €	8 115,35 €	18 921,95 €	1 379,00 €
Camping car/pkg	0 €	51,10 €	57,40 €	58,80 €
Chambre chez l'habitant	4 €	85,60 €	275,20 €	95,20 €
Chambre d'hôtes	960,40 €	1 830,90 €	2 821,70 €	1 082,60 €
Hôtel	205 807,90 €	260 218,00 €	323 248,64 €	193 310,70 €
Meublé de tourisme	5 883,60 €	18 478,91 €	23 257,90 €	9 341,30 €
Résidence de tourisme	28 708,20 €	32 764,35 €	40 617,70 €	19 703,60 €
TOTAL	242 325,75 €	321 544,21 €	409 200,49 €	224 971,20 €

+ Montant collecté par Airbnb : 21 081,20 €

Total = 1 219 122,85 €

montant des pénalités et contraventions potentielles au 1^{er} mars : 11 180 €

Les impacts de la loi des finances pour les hébergements non classés

La loi n°2017-1775 de finances rectificative pour 2017 va entraîner d'importantes modifications des chapitres du Code Général des Collectivités Territoriales consacrés à la taxe de séjour. Ainsi, à partir de 2019, les hébergements non classés, hors camping, ne seront plus taxés à un taux fixe, mais le montant de la taxe de séjour sera calculé selon un pourcentage, délibéré par la collectivité, du montant HT de la nuitée.

Plus d'informations à venir..

Pour faire classer votre meublé, contactez : Thermauvergne au 04 73 34 72 86.

Pour les hôtels et résidences de tourisme, rendez-vous sur : www.classement.atout-france.fr

6 BUDGET CONSACRÉ AU TOURISME

Clermont Auvergne Métropole

411 800 € ont été investis en 2016 pour la prise de compétence tourisme (hors personnel). En 2017, ce sont plus de 5,7 M€ qui ont été consacrés au tourisme.

- Budget dépenses de fonctionnement 2017 d'environ 1 980 000 €
- Budget dépenses d'investissement d'environ 3 800 000 €

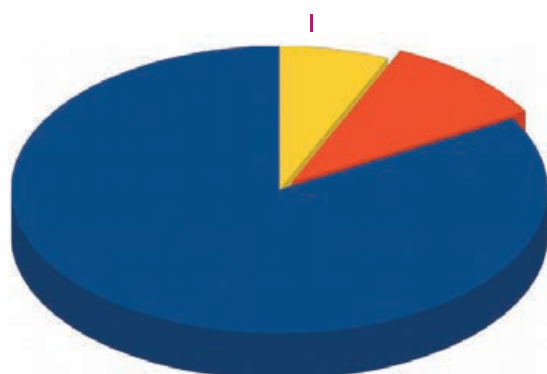
Opérations	Budget fonctionnement
Contrats de prestations de services office de tourisme	1 850 000 €
Subventions / cotisations syndicats et associations	125 000 €
Organisation colloque, réunions...	2 170 €
Frais affranchissement (courriers et recommandés)	1 400 €
Fournitures	1 000 €
Prestation de services bancaire	170 €

Opérations	Budget investissement
Constructions	2 404 875 €

Recettes 2017 : 1 130 836 € (taxe de séjour, visites guidées individuelles, redevance d'occupation du domaine public)

Les contrats de prestations de services passés avec l'office de tourisme métropolitain

Opérations	Budget
Versement SPL pour réalisation missions déléguées	1 540 000 €
Achat prestations visites guidées	187 950 €
Achat prestation gestion de l'espace victoire lieu d'exposition	122 120 €



- Versement SPL pour réalisation missions déléguées
- Achat prestations visites guidées
- Achat prestation gestion de l'espace victoire lieu d'exposition

Clermont Auvergne Tourisme (Office de tourisme métropolitain)

Ce début d'année 2017 a vu la création d'un nouvel Office de tourisme métropolitain sous statut de Société Publique Locale (SPL). Il est la fusion des anciens offices de tourisme et syndicats d'initiatives du territoire et, ses actionnaires sont les collectivités suivantes : Clermont Auvergne Métropole, les Villes de Clermont-Ferrand, Royat et Chamalières et le Département du Puy-de-Dôme.

Plus de 1,6 million d'euros ont été investis par les actionnaires de la SPL pour la réalisation de prestations. L'Office de tourisme métropolitain enregistre également plus de 300 000 € de ressources propres (boutique, visites guidées, packs partenaires, congrès...). Les dépenses s'élèvent à 460 000 € HT, hors frais de personnel (environ 70% des dépenses). Celles-ci couvrent par exemple les opérations de communication (pour 150 000 € HT) ou encore les frais d'administration (140 000 € HT).

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

+
clermont
auvergne
métropole